

GROUPE 33/M09 FONGICIDE

ZENACT®

AMM n°2170085

FONGICIDE VIGNE anti-mildiou, antiblack-rot et anti-excoriose



FICHE D'IDENTITÉ

Commonition	dithianan 1959/L. I. Dhaanhanata da natagairra 561.99/L					
Composition	dithianon 125g/L + Phosphonate de potassium 561.2g/L					
Formulation	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)					
Température	-5°C à 40°C					
Densité	1.37					
pH	env. 4 - 6(eau, env. 1 %(m), env. 20 °C)					
Délai avant rentrée	48h					
Classement	Attention					
	H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208: Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.					

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eupesticides-database/start/screen/mrls

Cultures	Cibles (Traitement des parties aériennes)	Dose	DAR / Stade d'application	Nbre maximum d'applications / Intervalle minimum entre les applications	ZNT aquatique (DVP)	DSR
Vigne - raisin de cuve	Mildiou(s), black-rot	4 L/ha	42 j. / BBCH 15-83	4* / 12 jours	20 m	10 m non réductible
	Excoriose	3 L/ha	42 j. / BBCH 05-15	2* / 7 jours	(20 m)	

^{* 4} applications maximum sur la culture dont 2 applications maximum contre l'excoriose.

Ne pas stocker à plus de 40 °C

Agiter avant l'application

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

Distance de Sécurité Riverains (DSR) : respecter une distance d'au moins 10 m non réductible par rapport à l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement, l'espace susceptibles d'être fréquenté par les résidents ou les lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements.

CONDITION D'EMPLOI

Il peut être utilisé pendant toute la période de lutte contre le mildiou, le black-rot et l'excoriose de la vigne, jusqu'à 42 jours avant la récolte, dans la limite de 4 applications maximum par saison dont 2 maximum contre l'excoriose.

Mildiou. black-rot

TRAITER EN PRÉVENTIF dès que les risques sont présents (suivre les Bulletins de Santé du Végétal).

Il peut être utilisé du stade BBCH 15 (5 feuilles étalées) au stade BBCH 83 (véraison en cours), en respectant un délai avant récolte de 42 jours.

L'appliquer à la dose de 4 L/ha et à une cadence de 12 - 14 jours. Cette cadence sera resserrée en fonction de la vitesse de pousse de la végétation et de la pression de la maladie (intervalle minimum de 12 jours entre deux applications de ce produit).

Excoriose:

Il s'utilise à la dose de 3 L/ha, en 1 à 2 applications (avec un intervalle de 7 jours minimum entre deux applications de ce produit) positionnées pendant la période à risque, du stade BBCH 05 « 30 à 40 % des bourgeons éclatés » au stade BBCH 15 « 5 feuilles étalées ».

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

			PROTECTION DE L'U	ITILISATEUR PENDAN	NT LES PHASES DE :		
Caractéristiques des EPI		APPLICATION AVEC :					
		Préparation / Mélange / Chargement	Pulvérisateur pneumatique		Pulvérisateur à dos	Nettoyage	Protection du travailleur
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine	pendant l'application	Hottoyago	
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		V Réutilisables	A usage unique.si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage.	A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.	√ Réutilisables	R èutilisables	Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire	√			EPI vestimentaire	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	•	+ EPI partiel OU Combinaison Type 4 avec capuche (selon le niveau de protection				+ EPI partiel OU Combinaison Type 4 avec capuche (selon le niveau de protection	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4		recommandé pendant l'application)		Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche	recommandé pendant l'application)	
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)		✓					
Bottes certifiées EN 13 832-3					✓		

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

dithianon

ce fongicide multisite à large spectre est un puissant inhibiteur de différents mécanismes au sein de la cellule (respiration cellulaire, stress oxydatif, métabolisme de certaines enzymes...). Il se fixe dans les cires cuticulaires.ll appartient au groupe M09 [molécules multisites, famille des quinones] de la classification FRAC.

Phosphonate de potassium

Le mode d'action du phosphanate de potassium n'a pas encore été entièrement élucidé. Il est dans le groupe 33 de la classifiaction FRAC, goupe des fongicides dont le mode d'action est inconnu mais multiples. Les modes d'action étudiés :

- inhibition directe de la croissance du pathogène par accumulation de composés interférant avec le métabolisme du phosphate, et
- action indirecte par l'activation du système de défenses naturelles des plantes, comme la résistance systémique acquise (SAR).

Son mode de diffusion systémique et son action de stimulateur des défenses de la plante permettent une protection complète.

CONDITION D'APPLICATION

- Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogènes sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.
- Une bonne qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et de bonnes conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25 °C et hygrométrie > 70 %) participent à la réussite du traitement. Tenir compte de ses paramètres avant toute intervention.
- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.
- Bien soigner la qualité de la pulvérisation sur l'ensemble de la végétation (feuilles et grappes).

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Ne pas mélanger FUTURA avec des engrais foliaires à base de nitrates : incompatibilité biologique.

Ne pas mélanger FUTURA avec des produits à base de bi-carbonates : incompatibilité physicochimique.

ENVIRONNEMENT

Faune auxiliaire : le produit est sélectif de la faune auxiliaire (typhlodromes, vers de terre...). Il est compatible avec les programmes de lutte intégrée.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à

l'apparition d'organismes résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence

des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant aucours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve aux 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac

incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements:

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protec-tion intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et res-trictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB: Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33 Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.guickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs or-ganismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable :

Les mélanges sont interdits si l'un des produits :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits si les deux produits :

ont chacun une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits:

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes **les phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- Délai de rentrée : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 H315 H319 et à 48 heures pour ceux com-portant une mention de danger H317 H334 H340 H341 H350 H350i H351 H360F -H360D H360FD H360Fd H360Df H361f H361f et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rincage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs parte-naires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45

 N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

